
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 7	Séance du mardi 11 février 2020
<u>Présents :</u> 6	L'an deux mille vingt et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée le 28 janvier 2020, s'est réunie à 20H30 à la Mairie sous la présidence de Jean Pierre LASSERRE, Maire.
<u>Votants:</u> 6	<u>Sont présents:</u> Jean Pierre LASSERRE, Xavier CHAUVAC, Jacques COUDERT, Jean-Luc VERT, Gérard VELLES, Henri GAUCHIE
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u> Christine COUDERC
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Jacques COUDERT

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019
Approbation des statuts du syndicat mixte ouvert AGEDI
Demande d'aide financière du Collège de Beaulieu (voyage en Italie)
Réfection de la toiture du clocher de l'Eglise : demandes de subventions
Réfection du mur d'accès de la Mairie
Vote du Compte de Gestion 2019
Vote du Compte ADMINISTRATIF 2019
Affectation du résultat de l'Année 2019 au BP 2020
Affaires diverses : Repas des Aînés, Planning des tours de garde du bureau de vote (Elections Municipales des 15 et 22 mars 2020) ...

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2019

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2019.

Délibération n° 2020-01 en date du 11 février 2020 portant sur l'approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I).

Pour rappel, le syndicat mixte A.G.E.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à **Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat** (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal de la commune de BASSIGNAC-LE-BAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

Délibération n° 2020-02 en date du 11 Février 2020 portant sur une participation financière pour le Collège de BEAULIEU.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal de la demande émise par le Collège de BEAULIEU pour aider financièrement une famille de notre commune dont un enfant participera à un voyage scolaire en Italie du 10 au 16 Mai prochains.

Le Conseil Municipal de BASSIGNAC-LE-BAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à cette requête, et décide d'inscrire une somme de 35€ à l'article 65738 du Budget Primitif 2020.

Délibération n° 2020-03 en date du 11 Février 2020 portant sur une demande de subvention de l'Association Sportive USEP de BEAULIEU.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention adressée par Madame la Présidente de l'Association Sportive et Socio-Educative de l'Ecole Primaire de BEAULIEU affiliée à l'USEP. Il s'agit de financer les sorties scolaires, spectacles et achats de matériels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette requête, et décide d'attribuer, en 2020, une subvention de 60€ (20€ x 3 enfants) à l'Association Sportive USEP de Beaulieu.

Un montant de 60€ sera inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2020.

Délibération n° 2020-04 en date du 11 février 2020 portant sur des travaux de réfection de la toiture du clocher de l'Eglise : Demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des travaux de réfection de la toiture du clocher de l'Eglise au vu de sa vétusté.

Il présente le devis établi par l'Entreprise DUPLOUY à Laval-de-Cère (Lot) qui s'élève à un montant de : 27 889.00 € HT, soit 33 466.80 € TTC, et propose le plan de financement comme suit :

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	27 889.00 €	
TOTAL TTC	33 466.80 €	

DETR 2020 – Taux de subvention : 20% du Coût HT global		5 577.80 €
Conseil Départemental – Taux de subvention : 60% du coût global HT		16 733.40 €
Autofinancement communal		5 577.80 €
TOTAL		27 889.00 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé à : 4 574 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- * D'approuver le projet de réfection de la toiture du clocher de l'Eglise ;
- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus ;
 - Sollicite le Département afin de nous octroyer une subvention de 16 733.40 € (60% du coût global HT) au titre du patrimoine non protégé ;
 - Sollicite les services de l'Etat afin de nous attribuer une subvention de 5 577.80 € (20% du montant HT global) au titre de la DETR 2020
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération n° 2020-05 en date du 11 Février 2020 portant sur des travaux de réfection du mur d'accès à la Mairie

Monsieur le Maire signale l'état de délabrement du mur de soutènement de la Mairie, au niveau du début de l'accès au bâtiment Mairie. Il s'avère nécessaire de procéder à sa réfection par mesure de sécurité, mais aussi afin d'éviter de plus amples éboulements. Le devis établi par Monsieur Vincent WALIGORSKI, artisan maçon, s'élève à un montant de 795.16€ HT, soit 954.19€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* Accepte ce projet et décide de confier les travaux à M. WALIGORSKI de VAYRAC (Lot) ; *

Décide d'inscrire cette opération au Budget Primitif 2020 ;

* et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération n° 2020-06 en date du 11 Février 2020 portant sur le Vote de Gestion - Année 2019

Le Conseil Municipal, réuni à la Mairie le onze février 2020 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LASSERRE, Maire :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n° 2020-07 en date du 11 Février 2020 portant sur le Vote du Compte Administratif - Année 2019

Le Conseil Municipal, réuni à la Mairie le 11 février 2020 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERT, 1er Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Pierre LASSERRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 382.26		40 256.57		41 638.83
Opérations exercice	12 203.54	28 040.35	104 776.36	105 416.96	116 979.90	133 457.31
Total	12 203.54	29 422.61	104 776.36	145 673.53	116 979.90	175 096.14
Résultat de clôture		17 219.07		40 897.17		58 116.24
Restes à réaliser	31 800.00	12 991.00			31 800.00	12 991.00
Total cumulé	31 800.00	30 210.07		40 897.17	31 800.00	71 107.24
Résultat définitif	1 589.93			40 897.17		39 307.24

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2020-08 en date du 11 Février 2020 portant sur l'Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019

Le Conseil Municipal, réuni le 11 février 2020 à 20H30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LASSERRE, Maire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019;

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 40 897.17 euros**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	40 256.57
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4 252.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	640.60
Résultat cumulé au 31/12/2019	40 897.17
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	40 897.17
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	1 589.93
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	39 307.24
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affaires diverses

Repas des Aînés

Le Conseil Municipal fixe la date du Repas des Aînés au 26 Avril 2020.

Tours de Garde du bureau de vote

Le Conseil Municipal détermine le planning des tours de garde concernant la tenue du bureau de vote pour les Elections Municipales qui auront lieu les 17 mars (1er tour) et 22 mars (2ème tour) prochains.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22H00.